



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 juillet 2021

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 17 juin 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 402 21 00003, déposée par l'EARL de COUZELLE, représentée par M. Alexandre NEYRICK, pour la construction d'un bâtiment d'élevage bovins sur le territoire de la commune de Saint-Barthélémy.

La commune de Saint-Barthélémy est couverte par une carte communale.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 1^{er} juillet 2021 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le demandeur, l'EARL de COUZELLE est exploitant agricole et ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Magalie DANIEL
Service urbanisme
Syndicat des secrétariats VPM
9, Avenue de Villeneuve
77510 BELLOT

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Meu
Laurent BEDU